

Conférence générale

GC(66)/22
27 septembre 2022

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session ordinaire

Point 8 de l'ordre du jour
(GC(66)/17)

Élection de Membres au Conseil des gouverneurs

Mémoire du Président

1. L'article 83 du Règlement intérieur de la Conférence générale¹ dispose qu'avant que la Conférence générale, à chaque session ordinaire, ne procède aux élections au Conseil des gouverneurs, le président de séance lui fait connaître les sièges électifs qui doivent être pourvus de manière qu'après la fin de ladite session le Conseil soit constitué conformément au paragraphe A de l'article VI du Statut.
2. En conséquence, le Président fait savoir à la Conférence générale que celle-ci devra, au cours de la présente session, élire 11 membres au Conseil² conformément à ce qui suit :
 - a) trois membres de la région Amérique latine ;
 - b) deux membres de la région Europe occidentale ;
 - c) un membre de la région Europe orientale ;
 - d) deux membres de la région Afrique ;
 - e) un membre de la région Moyen-Orient et Asie du Sud ;
 - f) un membre de la région Asie du Sud-Est et Pacifique ; et
 - g) un membre de la région Extrême-Orient, Moyen-Orient et Asie du Sud ou de la région Asie du Sud-Est et Pacifique (siège dit « flottant »).

¹ Document GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

² Pour remplacer l'Argentine, l'Autriche, l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, la Pologne, le Sénégal et la Suisse (voir le document GC(64)/RES/DEC(2020), décision GC(64)/DEC/8).

3. Il est rappelé aux délégués que les 24 États Membres énoncés ci-après siégeront au Conseil jusqu'à la fin de la soixante-septième session ordinaire (2023) de la Conférence générale du fait qu'ils ont été élus par la Conférence générale en 2021³ ou désignés par le Conseil des gouverneurs en juin 2022⁴.

Afrique du Sud	Guatemala
Allemagne	Inde
Argentine	Irlande
Australie	Japon
Burundi	Libye
Canada	Pakistan
Chine	République de Corée
Colombie	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Slovénie
Finlande	Suisse
France	Viet Nam

³ Document GC(65)/RES/DEC(2021), décision GC(65)/DEC/8.

⁴ Document GC(66)/5.